Commune de Nieulle-sur-Seudre

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

4b

AR Prefecture
017-211702659-20260225-DEL_01_01_2026
Reçu le 26/02/2026

PLAN DE ZONAGE

DOSSIER D'ARRÊT
Conseil municipal du 23/02/2026
Vu pour être annexé à la délibération du 23/02/2026

GHECO Urbanistes
I.B-WAGON, Architecte Urbaniste
C.JAFFRE, Urbaniste
JB.ROBIN-CHANTELOUP, Géomaticien
M.DRAPEAU, Géomaticien

Echelle : 1:2000

PLAN CENTRE-BOURG

- Zonage
- Espace boisé classé (art. L.113-1 du C.U.)
- Emplacement réservé (art. L.151-41 du C.U.)
- Zone de gel (art. L.151-41.5° du C.U.)
- Périmètre de centralité - commerciale (art. L.151-16 du C.U.)
- Coupure d'urbanisation (art. L.121-22 du C.U.)

Eléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

- Patrimoine bâti (immeubles)
- Mur
- Petit patrimoine

Eléments protégés au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du C.U.

- Espace vert (art. L.151-19 du C.U.)
- Alignement d'arbres (art. L.151-19 du C.U.)
- Arbre remarquable (art. L.151-19 du C.U.)
- Espace boisé (art. L.151-23 du C.U.)
- Zone humide (art. L.151-23 du C.U.)
- Fossé (art. L.151-23 du C.U.)
- Haie (art. L.151-23 du C.U.)

Informations :

- Construction réalisée
- PC délivré
- Périmètre soumis au risque de submersion (PPRN)

0 100 200 m

27/01/2026

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Ateliers municipaux	3270	Commune
2	Aménagement parking	465	Commune
3	Aménagement parking	912	Commune
4	Aménagement parking	430	Commune
5	Aménagement parking	503	Commune

Ua	Noyaux anciens du bourg
Ub	Quartiers résidentiels en extensions des noyaux anciens
Ue	Secteurs d'équipements d'intérêt collectif
Ux	Zone d'activités
AU	Zone à urbaniser (à vocation d'habitat)
A	Zone agricole
Ar	Secteur agricole en espace remarquable au sens de la Loi Littoral
Aor	Secteur aquacole en espace remarquable au sens de la Loi Littoral
N	Zone naturelle
Nr	Secteur naturel en espace remarquable au sens de la Loi Littoral